Image not found or type unknown

dégats des eaux salle de bain

Par **couette**, le **02/02/2011** à **17:07**

Bonjour,
Propriétaire de mon appartement, je subis un dégât des eaux dû à une fuite sous mon bac à douche depuis un an. L'assurance de mon syndic et mon assurance habitation personnelle se "renvoient la balle" depuis plusieurs mois et aucune recherche de fuite n'a donc été effectuée. L'état de mon appartement se détériore de jour en jour, carrelage fissuré, faïence qui tombe et bac à douche qui s'affaisse. Je ne sais plus quoi faire. Pourriez-vous me conseiller quant à la démarche à tenir ? Merci par avance pour votre réponse.

Par **philcen3**, le **27/01/2012** à **10:30**

Bonjour,

Avez-vous pu résoudre votre problème de dégât des eaux. Confronté à peu près à la même expérience, les assurances qui se dégagent de toutes rsponsabilités, un syndic absent et des manques dans l'assurance perso. Au final, rien d'arrangé au niveau de "a qui imputer les réparations" donc je m'y suis mis moi même et j'attends des remboursements (actions toujours en cours).
Comme vous ma salle de bain était devenue invivable. J'ai donc entrepris des travaux pour boucher les fissures et surtout remplacer le récepteur de douche. Quelques pistes de spécialistes de la salle de bain : http://www.aufildubain.fr/produits/douches.html, http://www.idhra-vichy.com/produits/receveurs-extra-plats/receveurs-de-douche-extra-plats-a-longueur-variable si vous le souhaitez...

Bon courage

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés